

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2011

Etaient présents : MM. Christian DAVID, Jean Yves COMBY, Joël VUAILLAT, Francis MORICHEAU, Emile MARNAT, Anne LOZNEANU, Michelle PLOCKI (arrivée à 19h30), Pierre GRECARD (arrivée à 20h45).

Etaient excusés : M. Christian MILLET.

Etaient absents : Ms. Emmanuel GRECARD et Cédric MERMET-BURNET.

Secrétaire de séance : Mr Christian DAVID.

1 ° / Exposé de Mr Jean Luc DEPRAZ (agent ONF) sur la forêt non soumise de la commune :

Avec documents et clichés à l'appui, Mr DEPRAZ nous a fait part des secteurs communaux dont le reboisement naturel est devenu au fil du temps de plus en plus prononcé au point de nous interpeller pour connaître notre sentiment sur le devenir de ces parcelles. Faut-il classer les plus boisées en forêt, ouvrir celles qui le sont moins ? Se pose aussi la question des parcelles aujourd'hui en bail agricole.

Les secteurs forêts ou en devenir doivent-ils être classés en « forêt soumise », c'est-à-dire surveillés, jardinés, martelés et soumis à la gestion de l'ONF.

Mr DEPRAZ nous informe également que l'ONF maîtrise les travaux liés à l'ouverture de clairières ou d'estives.

Arrivée de Michelle PLOCKI à 19h30

Mr DEPRAZ souhaite que nous nous penchions sur la qualification de certains chemins forestiers et pour certains de prévoir des travaux.

La commission agricole et forêt devra travailler sur ces sujets.

2 ° / Approbation des PV du 31 mars 2011 et 18 avril 2011 :

Ces deux Procès Verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

3 ° / PLU, présentation du PADD aux membres du Conseil Municipal :

Tous les membres du Conseil, et notamment ceux qui ne figurent pas dans la commission PLU, n'étant pas présents, il sera demandé à Mr RUELLAN de Jura-Habitat d'adresser la dernière version (4 mai 2011) à tous les élus et faire en sorte que chacun transmette ses observations pour le 30 mai 2011 en sachant que nous avons une réunion PLU le 10 juin.

Une fois toutes ces remarques prises en compte, ce PADD sera présenté aux Personnes Publiques Associés le 21 Juin 2011.

Arrivée de Pierre GRECARD à 20 h 45.

4 ° / Devis pour travaux remise en eau de la Fontaine

Ce dossier ayant déjà été présenté antérieurement, il est demandé de délibérer sur les devis définitifs reçus à savoir :

- Taille des pierres avec la Société « Pierre et Tradition » de Château des Prés (39150) pour 10 417 € 64 TTC et,
- Mise en eau, plomberie et autres, avec l'entreprise Udalric PONCET de Viry (39360) pour 4 359 € 42 TTC.

A l'unanimité des membres présents, ces devis sont acceptés et le Maire est autorisé à signer ces devis et tout document se rapportant à ce dossier ainsi que de solliciter les subventions pouvant être admises pour ce genre de dossier et d'obtenir une autorisation de pré financement.

5 ° / Devis pour travaux d'un muret en limite de propriété entre la Commune et Mde Raymonde PERRIN BONNET :

Après lecture du devis de l'entreprise TP GRECARD (3 900 € HT) et des travaux envisagés, le Conseil Municipal acte à l'unanimité ces travaux.

Compte tenu de ce qui avait été envisagé à l'origine, le Maire prendra contact avec Mde Raymonde PERRIN BONNET pour se mettre d'accord avec la nature des travaux et lui dire que la participation financière qu'elle s'est engagée à mettre sera limitée à 50 % du montant des travaux soit : 1 950 € HT.

6 ° / Devis réfection cabane de Chaudezembre :

Le devis présenté par la Société « La PESSIERE » pour la remise en état de cette cabane s'élève à 1 562 € TTC.

Pour que les travaux soient garantis, il sera nécessaire de remplacer la poutre faîtière.

Il serait souhaitable que rapidement une clôture vienne empêcher l'accès au bétail sur ce terrain.

Melle Perrine CHICOISNE se propose d'être responsable de la gestion de cette cabane.

7 ° / Remboursement facture au Club du 3ème âge :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents délibère favorablement pour le remboursement au Club du 3ème âge d'une note de 48 € 40 pour la fourniture d'un détendeur et d'une bouteille de gaz suite à la mise à disposition d'une gazinière pour la salle communale.

8 ° / Délibération Modificative N° 01/2011 :

L'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice de 2010 n'ayant pas été repris au compte 022 lors du vote du budget primitif 2011, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents délibère favorablement pour affecter cet excédent (64 101 €) comme suit :

- Section Fonctionnement en Recettes au 002 pour 64 101 € en Dépenses au 022 pour 101 € et au 023 pour 64 000 €.
- Section d'Investissement en Recettes au 021 pour 64 000 € et en moins des Dépenses au 16411 pour 64 000 €.

9 ° / Délibérer pour signature acte engagement Chartre Paysagère :

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal délibère pour autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement auprès de la Société SJE de Messia Sur Sorne (39570) pour la somme de 7 273 € 93 et permettre d'activer ce dossier pour que les travaux puissent commencer le 14 juin prochain.

10 ° / Vente du Fond de Commerce « Boulangerie » :

Le fond de commerce de la boulangerie appartenant à Monsieur Yann GAPIN, dont les murs appartiennent à la commune, est mis en vente.

Afin de finaliser cette vente, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents pour autoriser le Maire à signer tout acte se rapportant à ce dossier de cession de fond de commerce.

11 ° / Dossier « Copropriété » du Centre Commercial :

Après un travail important du Cabinet PLANTIER-PRUNIAUX, un dossier de mise en Copropriété a été élaboré et est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Afin d'avancer dans la mise en place de cette Copropriété, il est prévu une réunion générale de travail où tous les propriétaires seront convoqués pour débattre des problèmes restant à résoudre et permettre ainsi de définir des millièmes précis et de nommer par la suite un Syndic.

Monsieur PRUNIAUX assistera à cette réunion pour répondre aux questions qui ne manqueront pas d'être soulevées.

12 ° / Délibérer pour un nouveau contrat d'assistance de la STEP :

Le Maire rappelle que ce contrat avait été conclu avec la Société France Assainissement. Hors depuis le 1 er Novembre 2009, France Assainissement a rejoint le groupe DEGREMONT SERVICES.

Afin de régulariser ce dossier, un nouveau contrat est proposé au nom de la Société DEGREMONT SERVICES avec les mêmes conditions techniques et financières.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal délibère favorablement pour autoriser le Maire à signer ce nouveau contrat avec effet au 1^{er} Janvier 2011.

13 ° / Demande d'autorisation d' UTN à Monsieur le Préfet du Jura :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été mise en œuvre et un des motifs de sa révision, à savoir un projet d'hébergements touristiques et d'équipements touristiques sur le territoire communal dans le secteur du hameau de l'Embossieux.

Suite à la délibération en date du 22 juillet 2009 prescrivant la révision du POS en PLU et au dossier d'Unité Touristique Nouvelle (UTN) exposant ce projet touristique, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents délibère favorablement pour demander à Monsieur le Préfet du Jura l'autorisation de création d'une UTN sur la commune de La Pesse et que ce dossier soit soumis à l'avis de la Commission Départementale des sites.

14 ° / Délibérer sur la gestion des place de dépôts de bois du Syndicat des Ecollets :

Après avoir pris connaissance du courrier et de la délibération du Syndicat des Ecollets du 01 avril 2011, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents délibère favorablement pour :

- Donner pouvoir au Syndicat pour la gestion des places de dépôts des parcelles communales le long de la route forestière des Ecollets,
- D'autoriser Mr Le Président du Syndicat des Ecollets à signer les contrats avec les propriétaires privés,
- D'autoriser le Syndicat des Ecollets à percevoir les redevances définies en annexe qui serviront à l'entretien des places de dépôts ainsi que de la route forestière des Ecollets.

Il sera demandé de nous adresser l'annexe qui définit ces redevances car elle n'était pas jointe au dossier.

Questions diverses :

1/ suite au chantier « Excoffier » au lotissement "sur la Semine" des travaux d'évacuation d'eaux pluviales de la route, doivent être pris en charge par la commune. L'entreprise a fait passer un devis de 1 795 € HT. Ce devis est accepté à l'unanimité des membres présents.

2/L'EARL PERRIER nous a transmis sa facture pour la location d'un tracteur et d'une benne pour le ré enneigement du bas du téléski, le 1^{er} février 2011. Cette facture s'élève à 440 € HT (526,24 € TTC)

Après demande du maire auprès de La Pessière pour la facturation de leur prestation pour ce ré enneigement, il lui a été dit qu'il s'agissait d'une démarche gratuite de leur part. Nous tenons par ces quelques mots à vivement les remercier de ce geste très apprécié par les membres du conseil.

3/ Francis Moricheau nous fait part de la très forte inquiétude qu'il y a lieu d'avoir quant au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, présenté par le Préfet du Jura à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

Les membres du conseil, unanimement, soutiennent l'idée d'une motion de mécontentement et sollicitent également l'adhésion de la commune des Bouchoux. Le maire fera remonter cette question au prochain bureau de la ComCom Haut-Jura Saint-Claude du 22 juin.

4/ L'association NOROC remercie la commune pour la mise à disposition des studios communaux lors de la venue des roumains de Marisel. Ces quelques jours sur notre territoire se sont bien déroulés.

5/ Courriers concernant le gel des canalisations d'eau au lotissement "de l'Enclos". Emile Marnat doit se mettre en rapport avec la SDEI pour savoir si réellement le réseau d'eau est hors gel ou non. Dossier à suivre.

Séance levée à 23h30

Prochain conseil OBLIGATOIREMENT le 17 juin afin d'élire les délégués (1 titulaire et 3 suppléants) pour les sénatoriales du 24/09/2011.